

.....

**ARRETE DDT/U-PROC-ENV/2015-9**

**PRESCRIVANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE SOLLICITE PAR LA SOCIETE « SAS PHOTOSOL » POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AUX LIEUDITS « LES CUSTELS », « PECH D'ESTEVE », ET « CAREME » SUR LA COMMUNE DE SALVIAC.**

.....

**Article 1** : Il sera procédé, sur la commune de Salviac, à une enquête publique relative à la demande de permis de construire présentée par la SAS PHOTOSOL, pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, sur les parcelles cadastrées :

Section D/n° 1099, 1100, 1101, 1103, 1104, 1106, 1111, 1112, 1579 et 1580, aux lieux-dits « Carême », « les Custels », et « Pech d'Estève » sur le territoire de la commune de Salviac.

**Article 2** : les fonctions de commissaire-enquêteur seront assurées par Mme MAURE, cadre territorial en retraite, désignée à cet effet par décision en date du 16 décembre 2014 du Président du tribunal Administratif de Toulouse.

**Article 3** : **Du lundi 2 mars 2015 au mardi 31 mars 2015**, un dossier descriptif d'enquête comportant tous les éléments relatifs à la construction de l'ouvrage de production d'électricité solaire, l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront déposés à la mairie de SALVIAC pendant 31 jours consécutifs où chacun pourra en prendre connaissance et formuler ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie :

- **du lundi au jeudi de 9 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 9 à 12 h 00.**

Le commissaire-enquêteur recevra le public et notera les éventuelles observations :

**En mairie de SALVIAC :**

- . **le lundi 2 mars 2015 de 9 h 00 à 12 h 00 (ouverture)**
- . **le mardi 10 mars 2015 de 9 h 00 à 12 h 00**
- . **le mercredi 18 mars 2015 de 9 h 00 à 12 h 00**
- . **le jeudi 26 mars 2015 de 9 h 00 à 12 h 00**
- . **le mardi 31 mars 2015 de 14 h à 16 h 30 (clôture)**

.....

**Article 5** : le dossier mis à l'enquête publique comprend une étude d'impact du projet sur l'environnement et l'avis de l'autorité gouvernementale. Ce dernier est publié sur le site internet de la préfecture du Lot <http://www.lot.gouv.fr> .....